



Que signifie jugement exécutoire par procuration

Par **naty55**, le **22/04/2009** à **15:40**

Bonjour,
je voudrais savoir après un redressement judiciaire civil (je suis un particulier) ou à la fin de l'échéancier pour rembourser les créanciers c'est écrit jugement exécutoire par procuration. est-ce que c'est un titre exécutoire ou non?? valable 30 ans?? car j'aurais du solder un crédit et je n'ai pas eu de moyens à ce moment-là et vu que cela fait 15 ans et que je n'ai pas eu de nouvelles jusqu'à aujourd'hui ou l'on me réclame par le biais de société de recouvrement amiable la dite somme. y-a-t-il pas forclusion?? vu que la dette avait été rejugée pour mon redressement n'avait-il pas 2 ans pour me faire payer?? urgent répondez moi je suis inquiète